



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vegette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du lundi 10 décembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Constantinople. Il y a une grande fermentation dans le divan ; les Turcs regrettent beaucoup les belles provinces qu'ils ont perdues dans la dernière guerre : on espère parvenir à les éclairer sur leurs véritables intérêts, & à leur persuader qu'ils n'ont pas de plus belle occasion de se venger de l'Autriche & de la Russie.

De Londres, ce 4 décembre. Tout va grand train ici ; depuis quatre jours, trois déclarations du roi, pour assembler le parlement le 13 du courant, pour former des milices & pour lever des matelots, en leur accordant les plus hautes primes. On arme à force dans tous les ports ; on croit que les ordres de *presser* sont lancés d'hier au soir. L'alarme est déjà répandue par-tout. Les matelots opposeront de la résistance ; car les esprits sont montés au plus haut degré. Sans une presse violente, les armemens se feront lentement ; mais tenez-vous sur vos gardes en armant votre marine. — Il est entré aux fauxbourgs de Londres (la nuit, à la sur-

prise des habitans) un régiment de cavalerie légère. Plusieurs régimens arrivent à toute heure aux portes de cette capitale. Depuis trois jours on a rempli d'eau les fossés de la tour ; on y ajoute des fortifications ; on y a fait venir de la grosse artillerie, & l'on se demande pourquoi tous ces apprêts ? Plusieurs personnes de distinction, qui ont marqué leur assentiment à la révolution française & au succès de ses armes, ont encouru la disgrâce de S. M. On assure aussi que plusieurs sont déjà à la tour. — On prétend que le gouvernement a découvert un complot ; ce qui est probable. Si cela est, vous recevrez bientôt des émigrés anglais ; vos hôtels garnis vont être bien meublés.

De Ratisbonne, ce 26 novembre. La diète vient enfin de prendre un parti décisif contre la France. Elle a arrêté que tous les états d'Empire fourniroient leur triple contingent. C'est le 20 de ce mois qu'elle a pris cette décision vigoureuse ; & le même soir, il a été expédié à Vienne un courrier chargé d'en instruire l'empereur. On assure ici que le nombre des troupes prussiennes & autrichiennes,

cantonnées dans la Hesse, en Franconie, dans le pays de Liège & dans le duché de Luxembourg, excède 200 mille hommes; & si l'on doit ajouter foi aux préparatifs immenses que l'on fait à Vienne, cette armée formidable fera bientôt portée à 300 mille combattans. Le duc de Brunswick continuera à commander les Prussiens.

De Francfort. Lorsque le général Custine eut publié à Francfort sa proclamation contre le landgrave de Hesse-Cassel, celui-ci lui envoya la lettre suivante.

Monseigneur le général,

La déclaration que vous avez fait insérer dans la gazette de Francfort comme un impudent citoyen français, est au-dessous de toute attention, mais en qualité de Vassal de ce prince souverain de mon pays, je ne puis, monsieur le général, laisser impunies de telles expressions de votre part. Si vous voulez servir comme général à la tête des troupes rassemblées, je demande aussi que vous m'accordiez un entretien verbal, qui finira par deux pistolets. Fixez le lieu, je m'y rends; & je ne crains rien.

Eisenach, le 9 novembre 1792.

Frédéric Trensch von Buxlar.

Voici la réponse qui fut faite à ce don Quichotte, le dernier des chevaliers allemands.

Le général Custine a lu votre lettre, qui l'a beaucoup amusé. Quelque respect qu'il ait pour les débris d'un chambellan, qui naturellement sont des ordres, il est bien fâché de ne pouvoir répondre aux vôtres. Depuis qu'il est à l'armée, qui est en pays ennemi, il a résolu de n'accepter d'autre duel qu'à coups de canon. Si le parti vous convient, fixez l'heure & le lieu, le général ne fera pas le dernier à s'y rendre, &c.

Le citoyen Daniel Stamm,
adjutant-général.

De Mayence, ce 30 novembre. Une partie de l'armée prussienne a remonté la Lahn vers Wetzlar, où un renfort considérable tiré des pays

d'Anspack & Bareith se trouvoit, ainsi qu'un corps d'Hanovriens & de Hessois. Les Prussiens sont campés entre Friedberg, Homboarg & Francfort; l'armée française au contraire entre le fort de Königstein & Francfort-Höchst, où est le quartier-général, forme le centre. L'ennemi est fort d'environ 40 à 45,000 hommes; l'armée de Custine est égale en nombre, mais sûrement supérieure par sa position & le bon esprit qui y règne.

Les Prussiens ont fait sommer la ville de Francfort, mais la réponse du commandant van Helden a été négative.

La défection dans l'armée ennemie est sans exemple; trente à quarante hommes par jour quittent à la fois leurs drapeaux, & se trouvent comme dans le paradis quand ils ont passé les avant-postes français.

Avant-hier au soir, le brave Custine faillit d'être fait prisonnier par les hussards d'Eben. Il étoit allé reconnoître les ennemis, accompagné de quelques chasseurs à cheval, & s'avancant un peu trop, il fut environné dans un clin d'œil. Mais la bravoure d'un de ses chasseurs, lui menagea une ouverture par laquelle il se sauva. Son cheval reçut une blessure à la tête.

Dans ce moment il nous arrive 75 voitures de Landau, dont 40 sont chargées de biscuits; les autres renferment des munitions, ou des ustensiles de fortification.

Nous attendons d'un moment à l'autre, la nouvelle d'une attaque décisive.

Du quartier-général de Molsenich. — Le général Bournonville, au ministre de la guerre.

« J'ai lu, citoyen ministre, dans un des bulletins de la convention, une lettre du général Dumourier, qui me fait présumer que vous lui avez demandé le nom des officiers qui ont bien mérité de la patrie à la bataille de Gemapp. Quoique je fois assuré que ce brave général n'oubliera pas l'impétueux Breteche, je crois néanmoins qu'il est de mon devoir d'ajouter au récit des blessures qu'il a reçues, les faits qui les ont occasionnées. L'aile gauche, emportée par l'ardeur de vaincre, s'étoit un peu précipitée & éprouvoit un choc qui sembloit balancer la victoire. Deux redoutes, contenant cinq pièces de canon de dix-sept, incommodoient mon avant-garde, qui formoit l'aile droite; je conçus le dessein de m'en emparer, afin de charger, avec 1800 chevaux qui me rassoient, la gauche de l'ennemi, & de la tourner de manière à la mettre

entre deux feux. Je fis en conséquence, porter un bataillon de grenadiers, qui se trouvoit dans le ravin, pour monter à l'assaut.

» Dès que ce mouvement fut commencé, comme j'avois peu de distance pour marcher sur un grand front, je mis ma cavalerie en échelons, par six escadrons, & me portai en avant avec deux régimens de hussards, pour appuyer les grenadiers charger le régiment de Cobourg qui arrivoit & m'emparer des deux redoutes. Arrivé à la distance du pistolet, le bataillon de grenadiers qu'il avoit voulu prendre la première à revers, s'étoit porté sur la gauche; l'ardeur des deux régimens les avoit fait arriver un peu trop vite; ils reçurent cinq coups de canons à mitraille, qui tuèrent un officier & blessèrent beaucoup de hussards. Ces deux régimens se replièrent un instant pour se rétablir en ordre & tourner un peu plus sur la droite pour charger les dragons de Cobourg qui arrivoient; ce fut en ce moment que l'intrepide Brèche se trouva seul avec moi en présence d'une partie de ce régiment. Acharné à ma défense, il terrassa sept dragons j'eus aussi le bonheur d'en abattre quelques-uns en me repliant; mais infatigable dans sa vengeance, Brèche enfonça son sabre jusqu'à la garde dans le corps d'un dragon; il eût peine à le retirer, & ce fut pendant ce temps qu'il reçut quarante-un coups de sabre, un coup de pistolet, & que son cheval fut tué sous lui. Le deuxième bataillon des grenadiers répara si vite l'ordre & chargea avec tant de vigueur, qu'en un instant il nous mit à couvert. Mon premier soin fut d'envoyer panser Brèche. Le général Dumourier arriva dans l'entre-faite; je rechargai sur le champ avec ma cavalerie; j'emportai les deux redoutes, & la victoire en fut le résultat, en moins de dix minutes. Vous voyez, citoyen ministre, ce que je dois au capitaine Brèche, pour qui je vous demande la première place de lieutenant-colonel vacante dans la gendarmerie.

F R A N C E.

Paris. On s'attend généralement que le roi sera guillonné samedi prochain. Il sortira cette nuit ou demain du Temple, pour n'y plus retourner; il ne reverra plus sa femme ni ses enfans. Il se rendra à la barre, & l'on dispose une chambre près de la convention nationale; pour le recevoir les deux jours qui lui resteront à vivre, où il pourra lire les pièces qu'on lui aura communiquées.

§. Le code pénal a institué des boules noires & blanches, pour procéder au jugement des criminels. Ce moyen laisse le juge avec sa propre conscience, pour le déterminer à condamner ou à absoudre. On a craint sans doute que cette mesure ne fût favorable à Louis XVI, puisqu'on a décrété que chaque député, sur l'appel nominal, se rendroit à la tribune, & déclareroit à haute voix, son opinion. Cette voye injuste désignera la portion du peuple qui désire un supplice, ceux qui auront voulu lui en dérober le spectacle; & c'est assurément gêner la liberté du suffrage que de l'environner ainsi de la terreur.

§. On publie un pamphlet, la *Guilloine perpétuelle*, sous laquelle l'on prétend que Louis XVI, Marie-Antoinette; tous les ex-nobles, les ex-prêtres, les royalistes, les députés qui voteront pour Louis XVI, & les journalistes doivent passer.

§. La section du Finistère demande que les barrières soient fermées jusqu'à ce que le procès de Louis le dernier soit fini.

§. Lorsqu'à l'envie des uns & des autres, plusieurs députés opinèrent qu'il falloit expédier sur le champ Louis XVI, Silery s'écria: *Ayez au moins la délicatesse de ne pas préjuger qu'il sera condamné.* Si Louis XVI étoit instruit de ces faits, auroit-il le droit de les récuser pour juges?

L. R. J. Egalité, ci-devant Orléans, à ses concitoyens.

Plusieurs journaux affectent de publier que j'ai des desirs ambitieux & contraires à la liberté de mon pays; que dans le cas où Louis XVI ne seroit plus, je suis placé derrière le rideau, pour mettre mon fils ou moi à la tête du gouvernement. Je ne prendrois pas la peine de me défendre de pareilles imputations, si elles ne tenoient pas à jeter la division & la discorde; à faire naître des partis & à empêcher que le système d'égalité, qui doit faire le bonheur des Français & la base de la République, ne s'établisse. — Voici donc ma profession de foi sur cet égard: elle est la même que dans l'année 1791, dans les derniers tems de l'Assemblée constituante. — Voici ce que je prononçai à la tribune: — Je ne crois pas MM. que vos comités puissent priver aucun parent du roi de la faculté d'opter entre la qualité de citoyen français, & l'expectative, soit prochaine, soit éloignée, du trône. Je conclus donc à ce que vous rejetiez purement & simplement l'art. de vos comités; mais, dans le cas où vous

« l'adopteriez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour m'en tenir à ceux de Citoyen français ». — Mes enfans sont prêts à signer de leur sang, qu'ils sont dans les mêmes sentimens que moi ».

§. La grande colère du pere Duchene, changée en grande joie.

Quand le pere Duchene a su que Chambon étoit élu maire, il s'est mis dans une colère terrible. « Nous voilà f. . . , s'est-il écrié, en écumant de fureur; ils nous campent pour maire un médecin, comme si nous n'étions pas déjà assez malades. Vous verrez que ce docteur Sangrado, au lieu de nous donner du pain, nous mettra à l'eau & à la diète ». Le pere Duchene portoit Lulier; il se consolera un peu lorsqu'il aura appris que son protégé a été élu procureur-syndic du département, par la même assemblée électorale qui a nommé Marat à la convention. A propos de cet heureux choix, un membre de la confrérie de Saint-Crépin & de Saint-Crépignan, a adressé à son ancien confrère (Lulier a été autrefois cordonnier) cet épître de poix.

Grand syndic de Paris, homme vraiment de poix,
On fait que maint pied plat blâme un si noble choix,
Crie à propos de botte & rend mille injures.
Qui pourtant mieux que toi sur prendre des mesures ?
Sur mieux, sans perdre aleine, abattre les tyrans ;
Mieux observer la forme & les points importans ?
Mais tu connois l'envie & sur quel pied nous sommes.
O pere de nos corps, prends pitié de tels hommes.
Tu peux à volonté les tous espropier.
Sois grand jusques aux bouts, fais leur encore quartier ;
Comme un second Orphée, enchainant les oreilles,
De la difficulté sachant trancher les nœuds,
Par des armes de foie opérant des merveilles,
Fais les marcher plus juste, au gré de tous nos vœux.

CONVENTION NATIONALE.

Suite de la séance du samedi 8 décembre.

La discussion sur les subsistances s'est terminée par un décret qui défend l'exportation hors du territoire de la République, de toute espèce de grains, farines & légumes secs, sous peine de mort & de confiscation, & confacte encore la liberté la plus entière de la libre circulation dans l'intérieur, &

condamne à mort ceux qui s'y opposeront directement. L'assemblée décrète une instruction au peuple sur cette libre circulation.

Séance du dimanche 9 décembre.

Sur la motion de Manuel, on décrète que chaque département choisira, dans la campagne, un lieu sain & commode pour y transférer tous les estropiés de son département. Il faut que l'humanité ait aussi ses invalides.

On lit une adresse de deux citoyens aux citoyens du département d'Eure & Loire, sur les derniers mouvemens qui ont eu lieu pour les grains. On en ordonne l'impression & l'envoi aux quatre-vingt-quatre départemens.

Un membre propose d'accorder une prime à ceux qui importeront en France, du bled de l'étranger; mais Cambon s'oppose à ce qu'on accueille la motion jusqu'à ce que le ministre de la guerre ait donné son avis, si on ne peut pas alimenter nos magasins militaires, sans faire sortir des bleds de France.

Une commune fait des reproches très-sévères à la convention, de ce qu'elle perd son temps en sterils débats, & annonce que quoique les assemblées primaires les aient nommés ses représentans, cependant elles se sont réservées le droit de révoquer les membres qui se feront rendus indignes de leurs confiances. Guadet convertit l'adresse en motion, & demande qu'on laisse le peuple exercer les droits de sa souveraineté, & de convoquer les assemblées primaires pour exercer le droit de révocation. La proposition est décrétée; cependant on attaque le décret; on en fait sentir les inconvéniens, il est rapporté.

Le ministre de la guerre communique une lettre de Custine. Les Prussiens se sont emparés de Francfort; ils ont fait prisonnière la moitié de la garnison française, l'autre a trouvé le moyen d'échapper. Les habitans nous ont trahi. Nous avons perdu peu de monde dans une autre action qui a précédé la prise de la ville; 18 mille hommes en ont attaqué 38 mille. Nos troupes ont bivouqué sept jours sans se plaindre. Le conseil exécutif a fait arrêter les députés des traitres habitans de Francfort qui sont à Paris; ils sont gardés à vue.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéros 7 & 8. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.